

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 783

Artikel: Initiative : pour 500 millions de francs suisses
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017757>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour 500 millions de francs suisses

Les radicaux suisses ratissent avec le sujet de l'imposition du couple et de la famille. Leur institut de sondage a dû leur apprendre, sans surprise, que la lutte contre une fiscalité ressentie comme trop lourde demeurerait un des sujets de préoccupation des citoyens suisses. Alors on a sorti la botte-leuse électorale, et à qui voudrait les accuser de démagogie, ils répondront que le Tribunal fédéral lui-même a cadré le sujet.

Le groupe de travail entrant dans le vif du sujet propose trois mesures: splitting partiel, déduction sur le second revenu, augmentation des déductions pour enfants. Mais il ne faut pas oublier que la révision de la Loi sur l'impôt fédéral direct est actuellement en discussion. Le débat est engagé devant la Commission du Conseil des Etats qui a

décidé, bousculant le Conseil fédéral qui avait fait un premier pas, des amendements sur le même sujet, en se montrant généreux pour quelque 500 millions de francs.

Est-il dès lors convenable de lancer une initiative à grands fracas alors que par prudence et réalisme on ne veut pas dépasser un montant donné (le demi-milliard) de pertes fiscales, alors qu'on sait qu'on ne résout pas le problème (il s'agira d'allègements et non pas d'égalité entre couple marié et non marié), alors qu'on n'ignore pas, de surcroît, que ce sujet fiscal, si l'on veut tenir compte des charges familiales et de l'épouse qui n'exerce pas d'activité lucrative, n'a pas de solution rigoureuse et égalitaire même en y mettant le prix?

On est, avec ce sujet fiscal, dans le domaine de l'approche d'une plus grande équité, du réformisme non spectaculaire, de la recherche du consensus et non pas dans le théâtre-politique. Comme il n'y a pas entre partenaires gouverne-

mentaux de désaccord sur cet objectif, il aurait été plus sage de se fixer un calendrier de réalisation au lieu d'attendre six ans pour que l'initiative déploie ses effets éventuels, tout en niant les suspensions parce que l'un veut tirer la couverture à soi.

Pour mémoire: «la perte de 500 millions sera rapidement compensée par l'augmentation de la substance fiscale», écrivent les radicaux; à rappeler, chaque fois, lors des discussions sur les augmentations du salaire réel ou sur les moyens de lutte contre la fraude fiscale.

A. G.

P.S. Des voix se font déjà entendre pour affirmer qu'il serait plus simple d'imposer comme un couple marié les concubins. On aura, ce jour-là, grâce à la droite, franchi un pas important vers «plus de liberté». Monsieur est prié de faire savoir à l'administration s'il loge chez sa copine.

le monde entier, dont une à Genève, trois aux Etats-Unis (à New York à la Cinquième Avenue) et une à Paris (Avenue George-V).

Pour les sièges suisses, «Kompass 83/84» mentionne les activités suivantes: mandataire-conseiller en vue d'acquisition de participations, conseils pour engager du personnel, sélection de personnel et sélection de cadres. Cette dernière activité est probablement la plus profitable. Didier Pourquery¹ affirme «rien au-dessous de cinquante mille dollars de salaire annuel». Que l'on parle de «chasseurs de têtes», de «body snatchers» (détecteurs ou ravisseurs de cadavres) ou de «piratages de cadres», il s'agit toujours de désigner une activité faisant appel à de nouvelles méthodes de sélection qui se substituent aux méthodes traditionnelles jugées insuffisantes.

A ce niveau, les frontières n'ont plus de signification. Et pourtant, dans un texte publié aux Etats-Unis et traduit par Didier Pourquery, Egon P.S. Zehnder écrit en particulier: «Une véritable recherche internationale de cadres n'existe pas. Il existe simplement des missions de recherches internationales plus ou moins complexes qu'on peut classer en missions pour un pays étranger et missions multi-pays.» Il ajoute qu'il faut tenir compte des styles particuliers de management et de prise de décision. Les maisons disposant de consultants «connaissant bien leur territoire national, tout en possédant un style international fixe et une organisation sur le modèle de l'entreprise unique», peuvent exécuter au mieux les missions les plus complexes.

Actuellement l'entreprise de services d'Egon P.S.

Zehnder est au 650^e rang dans la liste des principales entreprises suisses: en 1984, chiffre d'affaires consolidé de 59,3 millions de francs, bénéfice net supérieur à cinq millions, 251 collaborateurs dont 85% hors de Suisse (Schweizerische Handelszeitung). Ne convient-il pas, en présentant ce Zurichois et son entreprise, d'établir un parallèle avec Rudolf «Fänsch» Farner (1917-1984) que le séjour aux Etats-Unis avait sensibilisé à la publicité, comme le passage aux Etats-Unis a sensibilisé Egon Zehnder à de nouvelles méthodes de services rentables aux entreprises? Sacrés Zurichois, avouez-le!

¹ Didier Pourquery, *Chasseurs de têtes*, Editions Stock, 1985.

Voir également: *The Swiss and Liechtenstein who's who*, 1982 et *Wer ist wer in Zürich?*, 1977.